



COMMUNE DE CHAILLES

NOTE DE PRESENTATION
-
BUDGET PRIMITIF 2021

Le 8 février 2021

L'article L2313-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif pour permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cet objectif et est disponible sur le site Internet de la Ville de Chailles.

I. PRESENTATION GENERALE - CONTEXTE

Située dans le Loir-et-Cher, à 10 minutes de Blois, la commune de CHAILLES compte 2763 habitants, et se situe dans la strate des communes de 2 000 à 3 499 habitants.

C'est une commune dont le rythme des investissements est soutenu : de gros travaux de voirie et la construction d'un nouveau groupe scolaire ont notamment été engagés en 2017 et se sont poursuivis en 2018 et 2019. 2020 fut une année électorale, perturbée par ailleurs par la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19.

La situation financière est saine et stable. La principale évolution marquée en 2021 est l'augmentation sensible du budget d'investissement, en dépenses comme en recettes. Les recettes réelles sont stables et conséquentes, sans augmentation significative des charges réelles. Cela engendre une capacité d'Autofinancement qui permet d'éviter le recours à l'emprunt pour faire face à la réalisation de travaux importants : notamment la création d'un terrain de football en gazon synthétique, l'aménagement du cimetière, des travaux de voirie.

Ce budget primitif (BP) 2021 est voté le 8 février 2021, en connaissance du résultat de l'exercice précédent.

Ce BP 2021 intervient dans un contexte toujours contraint pour les finances locales, une période de crise sanitaire débutée en mars 2020, et s'inscrit :

- Côté dépenses de fonctionnement : dans la continuité du budget 2020, avec une volonté de maîtrise des coûts

- Côté dépenses d'investissement : le projet le plus important en ce début de nouveau mandat est celui de la création d'un terrain de football en gazon synthétique (auquel il faudra ajouter des vestiaires dans le courant du mandat), et d'importants travaux de voirie.

Si on ajoute au terrain de football, l'éclairage public et les travaux de voirie, on cumule 1 421 349,15 € de dépense prévisionnelle, soit 76,17% de l'investissement.

Les acquisitions de terrains et l'aménagement du cimetière représentent 254 082,70 €, soit 13.62% du budget prévisionnel d'investissement.

En résumé, les projets des élus cumulent à eux seuls plus de 90% du BP en investissement.

- Côté recettes de fonctionnement : une démarche prudentielle dans un contexte incertain au niveau des dotations et une fiscalité toujours questionnée par la disparition progressive annoncée de la taxe d'habitation.

- Côté recettes d'investissement : Peu de FCTVA car 2020 a été faible en investissement (beaucoup de restes à réaliser).

Beaucoup de recettes d'équipement (subventions, vente de terrains) sont à prévoir

- 60% de ventes
- 40% de subventions

Total : 60% des recettes réelles

II. BUDGET PRINCIPAL

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 672 432,77 €	2 672 432,77 €
Investissement	2 278 861,76 €	2 278 861,76 €

1. Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Libellé	BP 2021
011	Charges à caractère général	757 187,81 €
012	Charges de personnel	1 132 460,00 €
014	Atténuations de produits	8950,00 €
65	Charges de gestion courante	230 690,96 €
66	Charges financières	37 218,00 €
67	Charges exceptionnelles	7570,00 €
68	Dotations aux provisions et aux dépréciations	200,00 €
022	Dépenses imprévues	95 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	3156,00 €
Dépenses de fonctionnement		2 672 432,77 €

Les charges à caractère général sont en diminution de 0,12 %, et les charges de personnel en augmentation de 11,08% par rapport au BP 2020. Ceci s'explique en grande partie par

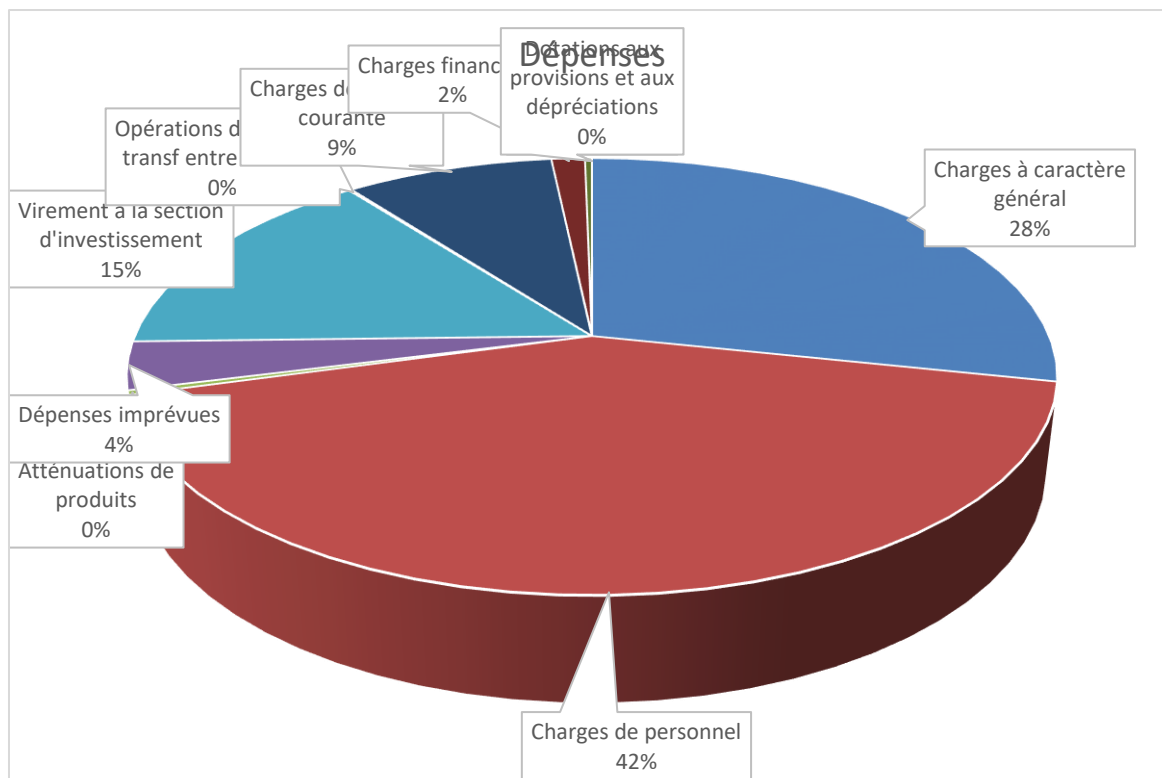
- L'augmentation des effectifs du centre de loisirs et la gestion de la crise sanitaire qui nécessite une prévision à la hausse en frais de fonctionnement et de personnel
- Une stabilisation des effectifs au sein des services
- Les communes sont, depuis le 1^{er} janvier 2021, soumises au versement d'indemnités de fin de contrat pour le personnel contractuel.

Les charges de gestion courante sont en augmentation suite aux dernières élections.

Les charges financières sont réduites par rapport à 2020.

Une ligne « dépenses imprévues » a pu être dégagée à hauteur de 95 0000 €, identique au BP 2020. Ces crédits ont vocation à pallier d'éventuelles charges aujourd'hui inconnues (utilisées en 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire).

L'autofinancement (virement de la section d'investissement) présente une diminution de 23.47% seulement. Ce phénomène s'explique par l'effort conséquent des années précédentes pour dégager le financement suffisant pour les projets du mandat antérieur, mais aussi l'importance des recettes d'équipement sur le BP 2021.



Recettes

Chapitre	Libellé	BP 2021
2	Report N-1	599 245,17 €
13	Atténuation de charges	5 500,00 €
42	Opérations d'ordre de transf. entre sections	17 500,00 €
70	Produits des services, du domaine	188 600,00 €
73	Impôts et taxes	1 389 368,60 €
74	Dotations et participations	463 109,00 €
75	Autres produits de gestion courante	5 200,00 €
77	Produits exceptionnels	3 910,00 €
Recettes de fonctionnement		2 672 432,77

L'exercice 2019 a permis de dégager un excédent global de 819 245,17 €.

Cet excédent a été affecté

- Pour 220 000,00 € en investissement
- Pour 599 245,17 € en fonctionnement

Les atténuations de charges sont en hausse par rapport au BP 2020. En 2020, la prévision de l'absentéisme était faible mais a finalement été dépassée largement. En 2021, la prévision est plus importante qu'au BP 2020, mais moins que le réalisé. En effet, ce chapitre concerne principalement les remboursements sur rémunération du personnel absent.

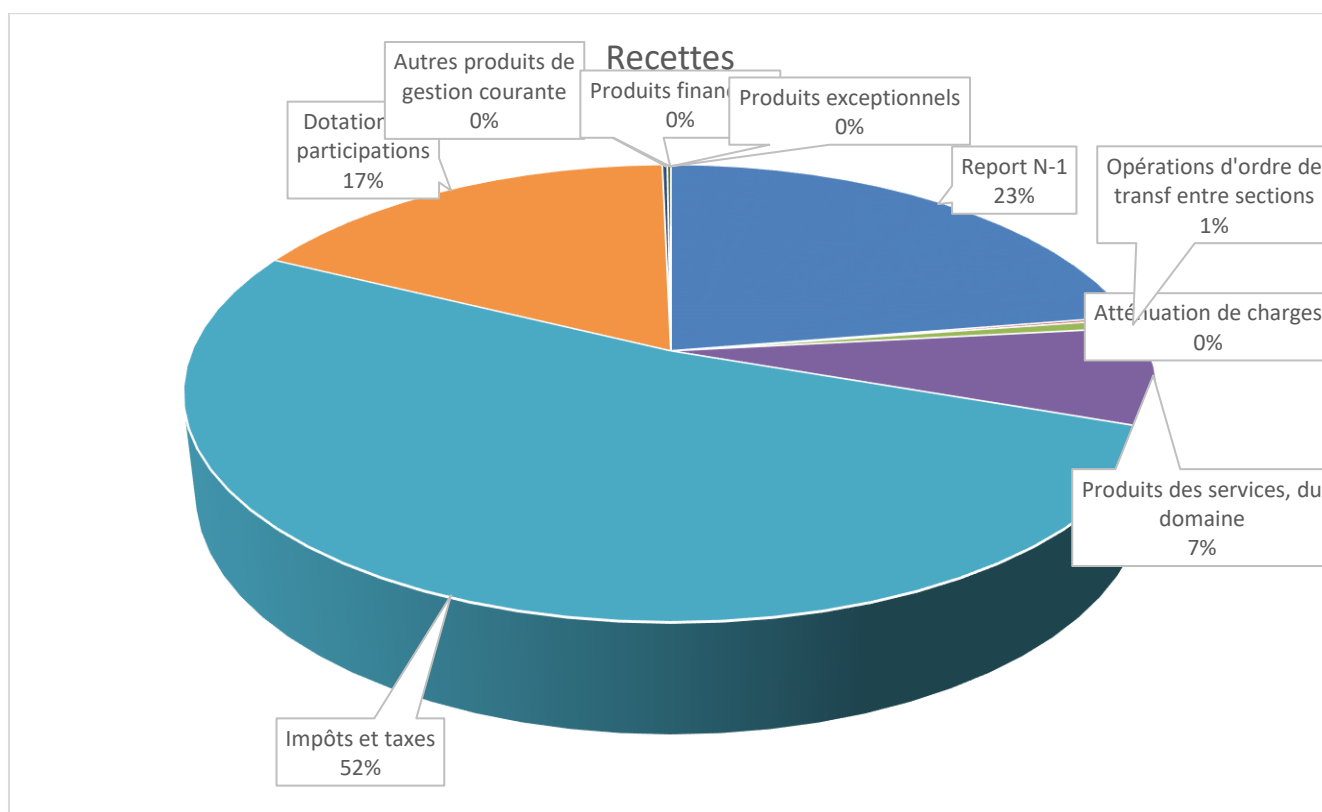
Le chapitre 42 est doublé en prévision des travaux plus importants à effectuer par les agents communaux en 2021 (travaux effectués par les agents et qui peuvent être considérés comme de l'investissement).

Concernant les produits des services, les prévisions sont stables pour 2021. La fréquentation importante des services enfance jeunesse pourrait permettre une tendance à la hausse, mais la crise sanitaire pourrait freiner cette dynamique.

Les impôts et taxes devraient connaître une légère hausse : dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, le taux d'abattement à la base retenu par l'Etat pour Chailles est de 5% (dernier taux voté avant la réforme, en 2017). Ceci devrait générer une stabilité des recettes fiscales, encore incertaine lors du vote du BP 2020.

Dans un principe prudentiel lié à la baisse des dotations mais compensé en partie par d'autres financements (Région, CAF...), le chapitre 74 affiche une prévision en baisse par rapport à 2020.

Les produits exceptionnels concernent principalement les remboursements de sinistres, variables d'une année à l'autre.



2. Section d'investissement

Dépenses

Dépenses réelles	
Acquisition de terrains	177 140,20 €
Acquisition de matériel pour les services	42 626,68 €
Divers gros travaux d'entretien et rénovation	108 678,38 €
Eclairage public	57 224,71 €
Ecoles	14 428,00 €
Voirie	293 804,04 €
Eglise	17 100,00 €
Aménagement du cimetière	76 942,50 €
Terrains de sport	1 079 320,40 €
Remboursement des emprunts	178 864,00 €
Autres dépenses financières	8 900,00 €
Dépenses d'ordre	36 313,00 €
Déficit d'investissement reporté	187 519,85 €
Total dépenses d'investissement	2 278 861,76 €

En ce début de mandat, l'investissement se concentre sur le projet phare : la création d'un terrain de football en gazon synthétique. S'y ajoutent les travaux de voirie, d'aménagement du cimetière, la rénovation de l'éclairage public...

Recettes

Recettes réelles	
Recettes d'équipement (cessions et subventions)	1 132 491,00 €
Recettes financières (FCTVA, taxe d'aménagement, affectation du résultat N-1)	724 401,76 €
Recettes d'ordre	421 969,00 €
Total dépenses d'investissement	2 278 861,76 €

III. BUDGET ANNEXE BATIMENTS COMMERCIAUX

En 2018, une nouvelle tranche de travaux de viabilisation de lots à commercialiser a été réalisée. La commercialisation a commencé mais n'est pas terminée, ce qui explique le déficit en fin d'exercice 2019 et 2020. En 2021, la commune espère céder les lots restants.

Une dernière phase de travaux de viabilisation pourra être prévue afin de clôturer l'opération.

	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	266 742,12 €	266 742,12 €
Investissement	255 626,59 €	255 626,59 €

IV. CREDITS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELS

Sans objet

V. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION 2020

- Foncier Bâti : 53.55 %
- Foncier non Bâti : 81.73 %